

COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBS



PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le mardi 4 décembre 2018 à 19h dans la salle de la Mairie de KEMBS après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Gérard KIELWASSER, Maire.

Etaient présents : M. KIELWASSER Gérard (Maire), Mme BACH Céline, MM. BANDINELLI Jean-Paul, JUILLET Jean, Mmes MYOTTE Martine, ROSSE Christiane, RUDLER Suzanne, M. SCHACHER Francis (Adjoints), Mme LANG Rachel, M. LEPROTTI Eric, Mmes MALPARTY Patricia, MEYER Karine, MM. ROUDAIRE Joël, TIXERONT Claude, WITWICKI Lucien (Conseillers municipaux)

Etaient absents excusés : Mme BOGUET Josiane, M. GERBER François, Mme ROOS Nicole, MM. SUTTER Jean-Philippe, THOMA Yves (Conseillers municipaux)

Etait absente : M. HARTMANN Thierry, Mme MULLER Valérie (Conseillers municipaux)

A donné procuration : Mme ROOS Nicole (Conseillère municipale) à Mme ROSSE Christiane (Adjointe)

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers et au représentant des journaux L'ALSACE et les DNA.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 22 conseillers en fonction, 15 sont présents. Une Conseillère municipale absente a fourni une procuration à une Adjointe lors de la séance. Le quorum étant dépassé, le Conseil peut donc valablement délibérer.

M. KIELWASSER rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et aux différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2018
- Point 02 Rapport de la réunion de la Commission Technique - Urbanisme du 29 octobre 2018
- Point 03 Rapport des Commissions Histoire - Patrimoine / Animation des jeunes et économies d'énergie du 12 novembre 2018
- Point 04 Rapport de la réunion des Commissions réunies du 19 novembre 2018
- Point 05 Admission en non-valeur et créance éteinte pour le budget annexe - Service de l'eau
- Point 06 Rapport de la réunion de la Commission Environnement - Espaces Verts du 20 novembre 2018
- Point 07 Modification du tableau des effectifs
- Point 08 Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)
- Point 09 Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics
- Point 10 Acquisition d'équipements pour la vie associative locale
- Point 11 Demande de subventions – Etablissement scolaire
- Point 12 Divers

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve les propositions de M. Gérard KIELWASSER.

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 novembre 2018

Le procès-verbal de la réunion publique du 5 novembre 2018 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 28 novembre 2018.

Celui-ci, ne soulevant pas d'observations particulières, a été adopté et signé par les conseillers présents.

Point 02 – Rapport de la réunion de la Commission Technique - Urbanisme du 29 octobre 2018

I. Demandes de permis de construire et déclarations préalables

- Les demandes ci-dessous ont reçu un avis favorable :

LEMOINE David, clôture, 26 rue des Bergers

RAGNI Myriam, clôture, 22 rue des Bergers

HENGY Stéphane, véranda, 2 rue du Noyer

KIRSCHTEN Christian, clôture, 2 rue des Merles

SCHMITT David, extension de la maison, 15 rue du Moulin

SCHOLER Stéphane, carport, 4 rue des Bleuets

RIETZLER Nicolas-DE ALMEIDA Emma, extension maison + démolition garage, 38 rue de Habsheim

Pour la demande de permis de construire de la SAS BATIGE relative à la construction d'une maison individuelle avec démolition d'une annexe sur une propriété sise rue de Roquefort, on précisera que tous travaux éventuels de modification du trottoir ou des équipements publics à hauteur de l'accès seront à la charge du demandeur.

II. Projet de jardins familiaux sur l'ancien stade de Kembs-Loechlé

Un projet d'implantation de 35 jardins familiaux est à l'étude sur le site de l'ancien stade de Kembs Loechlé.

Courant juin 2018, une délégation composée d'élus et d'agents s'est rendue dans 3 jardins familiaux dans des communes alentours à savoir Illzach, Sausheim et Saint-Louis afin de visiter les sites et rencontrer les gestionnaire pour échanger sur le fonctionnement de ces espaces.

La population kembsoise a été interrogée lors d'un courrier distribué dans les boîtes aux lettres fin août 2018 afin de recueillir leur avis.

Plus de 50 personnes ont manifesté leur intérêt pour ce projet en retournant le coupon réponse en Mairie.

Une étude sommaire a été diligentée afin de connaître le coût de cet équipement qui devra comporter :

- l'aménagement d'un parking
- la création de parcelles clôturées allant de 1,45 à 2,19 ares
- l'équipement de ces parcelles d'une pompe manuelle afin de puiser l'eau et d'un cabanon avec auvent de 18 m²
- le cheminement entre les parcelles
- le raccordement à l'assainissement et l'eau potable de l'ancien club house.

Un premier chiffrage estimatif s'élève à 475 000 € HT hors honoraire de maîtrise d'œuvre.

Après avoir débattu sur les éléments du projet, les membres de la Commission décident de ne pas se prononcer et souhaitent avoir connaissance du détail des coûts pris en compte dans l'estimation afin d'en débattre lors d'une prochaine tenue de cette commission.

III. Sécurisation de la rue du Rhin face au parking de la Mairie annexe

Les véhicules qui se stationnent, afin de fréquenter le commerce 102 rue du Rhin, empêchent les piétons d'emprunter le trottoir dans de bonnes conditions. De plus, la localisation du commerce est située dans un virage. Il est soumis aux membres de la commission un plan comprenant un avancement du stop de la rue du moulin d'1 mètre 20, avec des amorces d'îlots en marquage au sol au SUD de l'intersection, un

marquage d'un trait jaune sera réalisé coté trottoir ainsi que la pose de plots devant le Trèfle d'Or. Le plan joint à ce rapport est projeté.

Il est demandé de faire le tracé médian de la route et de rajouter des potelets en amont du carrefour sur l'îlot tracé au sol.

La Commission propose au Conseil municipal d'approuver cette sécurisation.

IV. Dénomination d'une impasse à Kembs-Richardshaeuser

Un projet comprenant 5 immeubles collectif et la démolition d'un bâtiment afin de produire 85 logements est actuellement en cours à l'entrée de Kembs Richardshaeuser.

Il s'agit de nommer la voirie en impasse qui servira à desservir les habitations qui ne seront pas situés sur la rue du Rhin.

La dénomination de l'impasse proposée au Conseil municipal est : Impasse des Cigognes.

V. Rapport sur la mise aux normes d'accessibilité Ad'AP des bâtiments communaux recevant du public

Lors de la séance du Conseil municipal du 10 juillet 2017 la décision d'effectuer un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) a été validée.

Après consultation, les services d'études ont été commandés auprès du bureau d'études ACCEO. Ainsi, 22 sites communaux fréquentés par le public ont été analysés et leur mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite s'élève à un montant estimatif de 1 059 030 €. Il s'agit d'analyser cette étude et de planifier les études et travaux dans les 6 années à venir avant de soumettre ce calendrier aux services de la Préfecture du Haut-Rhin.

M. ROUDAIRE se propose d'examiner les propositions du bureau d'études avec M. LITZLER.

VI. Divers

M. LEPROTTI propose de revoir la circulation aux abords du rond-point de la rue Maréchal Foch, dont les accès doivent être réhabilités suite à l'incendie d'un véhicule en octobre 2017, car les bordures des îlots d'aménagement sont sérieusement endommagées. Un rendez sur site est programmé pour le lundi suivant la commission.

Aucun point supplémentaire n'étant soulevé l'assemblée est levée à 19h50.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 03 - Rapport des Commissions Histoire - Patrimoine / Animation des jeunes et économies d'énergie du 12 novembre 2018

Etaient présents : M. Gérard KIELWASSER (Maire), Mmes Céline BACH, Suzanne RUDLER, MM. Jean JUILLET et Francis SCHACHER, Mmes Martine MYOTTE, Christiane ROSSE, (Adjoints), Mmes Josiane BOGUET, Rachel LANG, Patricia MALPARTY, Karine MEYER, M. Claude TIXERONT (Conseillers municipaux)

Absent excusé : M. Jean-Paul BANDINELLI (Adjoint au Maire)

Absents : MM Thierry HARTMANN et Lucien WITWICKI (Conseillers Municipaux)

Assistait en outre : Mme Floriane KIRCHHOFFER, Directrice Générale des Services

ORDRE DU JOUR

1. **Maison du Patrimoine**
2. **Cultes**
3. **Transport inter-agglomération**
4. **Animation jeunes**
5. **Economie d'énergie**
6. **Divers**

M. le Maire salue les membres et donne la parole à Mme Céline BACH.

1. MAISON DU PATRIMOINE

a. Bilan de la saison écoulée

Depuis la dernière commission qui a eu lieu le 21 novembre 2017, la Maison du Patrimoine poursuit son chemin avec enthousiasme et obtient de bons résultats.

Le nombre de visiteurs :

- 6 302 de 2015 à 2017
- 920 en 2018 sur 10 mois

Depuis l'ouverture et jusqu'au 31.10.2018, les Amis du Patrimoine ont accueilli 7 222 visiteurs.

En 2018, le week-end américain n'a pas eu lieu en raison de changement au niveau de l'association les Daltons. Durant ce week-end en 2016 et 2017, environ 900 visiteurs étaient venus découvrir la maison du patrimoine. Ce chiffre manque dans nos entrées pour 2018.

Cette année fut riche en manifestations, en conférences. Les temps forts de l'année 2018 à la Maison du Patrimoine :

➤ Le coin des collectionneurs a accueilli cette année de très belles expositions avec des thématiques variées telles que :

- Du 22 novembre 2017 au 10 janvier 2018 : l'exposition "Noël d'Autrefois" avec l'exposition de crèches, une salle dédiée aux enfants avec les nounours, des jouets d'antan exposés par M. KIELWASSER de BRINCKHEIM, une collection de patchwork de Mme BRAND.
- Du 6 septembre 2017 au 10 janvier 2018 : la collection de M. Claude GIRARDI "Quand les Américains étaient en Haute Alsace" le centième anniversaire de l'entrée en guerre des Américains.
- Du 17 janvier 2018 au 30 mai 2018 : la collection de M. André HEIDINGER "Le Monde d'Astérix et Obélix" 70 personnages de la célèbre bande dessinée ont envahi les vitrines du coin des collectionneurs
- Du 14 mars 2018 au 25 avril 2018 : des œuvres réalisées et présentées par les résidents du Pfarrhüs sur le thème "Au fil de l'Eau".
- Du 21 mars 2018 au 27 mai 2018 : une exposition préparée par l'association du jumelage de Kembs "Amitié Etaules–Kembs" pour la venue des amis Etaulais. Ils ont retracé les 20 ans d'amitié au travers de cadeaux, photos, vidéo et beaucoup de souvenirs.
- Depuis le 21 mars 2018 : un changement de vitrine avec une nouvelle présentation mise en place par la Sté d'Histoire de Kembs "Jules LIEBY à Tsingtau en Chine" de 1908 à 1911.
- Du 6 juin 2018 au 21 novembre 2018 : la collection de Lego présentée par M. Philippe PRINCE sur le thème "Lego Star Wars". L'Espace Rhénan a projeté le film "Lego Star Wars", M. Philippe PFLIEGER a incité le public à découvrir l'exposition à la Maison du Patrimoine. Merci à MM. Philippe PFLIEGER, Sébastien MAURER et Jean-Paul BANDINELLI pour leur excellente collaboration entre l'Espace Rhénan et la Maison du Patrimoine.
- Du 3 novembre 2018 au début 2019 : le "100^{ème} anniversaire de la fin de la 1ère Guerre Mondiale" exposition présentée par MM. Roland FOLTZER et Claude GIRARDI. Des nouveaux panneaux retracent les 4 années de la Grande Guerre ainsi que 2 champs de batailles alsaciens le col du Linge et Hartsmanwillerkopf.
- Nous arrivons sur la fin d'année avec du 28 novembre 2018 au 8 janvier 2019 : la traditionnelle exposition "**Noël d'Autrefois**" avec cette année une exposition de poupées anciennes, des crèches, des patchworks sur le thème de la nativité... Le Saint-Nicolas sera présent le samedi 1^{er} décembre, il gâtera les enfants avec des manalas du chocolat chaud et des bonbons.

Mme Céline BACH adresse ses remerciements à tous ces collectionneurs pour leur confiance, leur investissement et leur prêt de leurs magnifiques objets.

Cette année plusieurs conférences ont eu lieu :

- Le 26 janvier 2018 : conférence présentée par M. Jean-Jacques WOLF sur le thème "Les romains sur le Rhin, entre Hardt et Rhin vu par un archéologue".
- Le 23 avril 2018 : conférence présentée par M. André HEIDINGER sur le thème "Des arpenteurs romains aux géomètres d'aujourd'hui".
- Le 7 septembre 2018 : conférence présentée par Mme Pascale ERHART sur le thème "Les parlers dialectaux en Alsace, d'hier à aujourd'hui"
- Le 19 octobre 2018 : conférence présentée par M. Jean-Luc MULLER sur le thème " Le rôle mystérieux des champignons"
- Le week-end festif :
 - Les samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018 : les Journées du Patrimoine, avec 188 visiteurs à la maison du patrimoine. Mme BACH souligne l'implication de tous les intervenants qui ont ouvert les bâtiments au sein de la Commune. 12 sites étaient à découvrir : les deux églises, la mairie, le centre technique, l'Espace Rhénan, le local de carnaval, le Stade Rhénan, le relais de la Poste aux chevaux, la caserne des pompiers, le Pfarrhüs, la centrale hydraulique et la Maison du Patrimoine.

Merci à ces bénévoles qui se sont joints à la Commune pour faire découvrir aux visiteurs les richesses de notre patrimoine.

Le partenariat entre la Maison du Patrimoine et EDF, l'Office du Tourisme, la Petite Camargue Alsacienne et les journaux l'Alsace et les DNA est efficace. En effet, ces instances sont toujours à nos côtés pour l'organisation de visites et la promotion de celles-ci.

b. Nombre de journées de visites / total d'heures de bénévolat

La Maison du Patrimoine a été ouverte 98 journées de 11.17 à 10.2018 (tous les mercredis après-midi, tous les 1^{er} dimanche du mois et également sur réservation pour les groupes).

Quatre personnes de l'association les Amis du Patrimoine sont présentes à chaque ouverture, le nombre d'heures d'ouverture pour les visites peut ainsi être estimé à 1 388 heures. A celles-ci s'ajoutent les préparations et les changements d'exposition qui mobilisent 6 personnes durant 2 à 3 jours, soit environ 100 heures de travail. En 2018, les Amis du Patrimoine ont effectué 5 rotations, soit un total de 500 heures.

Enfin, Mme Céline BACH adresse un remerciement particulièrement chaleureux à tous les bénévoles qui s'impliquent au quotidien pour que la Maison du Patrimoine rayonne dans le coin frontalier. Il convient de souligner leur dévouement et leur bénévolat indispensables pour la bonne gestion et le bon fonctionnement de la Maison du Patrimoine.

c. Programme pour l'année 2019

Les différentes expositions déjà programmées sont :

- 16 janvier Exposition sur le thème de "l'Imprimerie" présentée par Jérôme SCHRECK
- Avril Evolution de la salle d'exposition romaine en vue du week-end romain
- 1 et 2 juin Week-end romain à travers les 3 pays en association avec Grenzach Wylen et Augusta Raurica
- 14 et 15 septembre Les Journées du Patrimoine
- 12 et 13 octobre Grande exposition avec toutes les sociétés d'histoire du coin frontalier sur le thème de l'eau "A l'eau, Kembs" à l'Espace Rhénan
- 30 novembre Venue du Saint-Nicolas
- Fin d'année Exposition sur le thème de Noël.

d. Fonctionnement

Nous vous proposons l'impression de flyers :

- Journées du Patrimoine à KEMBS, qui sont organisées et chapotées par la Commune avec le soutien de différentes associations comme l'association de l'Espace Rhénan, le FCKR, les deux Conseils de Fabrique, le

Comité de carnaval, les Amis du Patrimoine. En 2018, la Commune avait imprimé 4 000 flyers, pour un coût de 282 € TTC. La réalisation de la maquette du flyers sera faite en interne à titre gratuit.

La Commission propose au Conseil municipal d'inscrire au budget 2019 la somme de 300 € pour l'impression des flyers.

2. CULTES

Nous avons sur la Commune deux églises :

- L'église Saint-Jean-Baptiste à KEMBS
- L'église Notre-Dame à KEMBS-LOECHLE.

Les deux Conseils de Fabrique, qui en assurent la gestion financière et l'entretien courant, sont composés de membres très dynamiques.

Mme Céline BACH et M. Gérard KIELWASSER sont invités aux réunions des Conseils de Fabrique. Il y en a 6 durant l'année et les échanges sont toujours très fructueux.

Le coût des travaux et maintenance, financés en 2018 par la Commune, était :

- le changement du moteur du tintement de la cloche de l'Eglise Jean-Baptiste : 1 634,00 €
- la maintenance des 2 horloges des clochers : 2 x 557,86 €.

3. TRANSPORT INTER AGGLOMERATION

La Commission transport de Saint-Louis Agglomération s'est tenue le 6 novembre 2018.

A ce jour, le compte-rendu n'a pas encore été diffusé.

Lors de cette réunion, il a été donné connaissance de :

- La nouvelle DSP (Délégation de Service Public) avec pour attribution de la gestion des transports à la société Métros Cars / Kunegel. Ce nouveau contrat prendra effet au 01.01.19. et pour une durée de 7 ans.

4. ANIMATION JEUNES

a. Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.)

Le C.M.J. a participé à plusieurs actions et a prévu pour la fin d'année encore plusieurs participations de celui-ci en faveur des personnes les plus fragiles :

- Participation aux vœux du maire le 6 janvier 2018
- Réalisation et participation au Carnaval le 3 février 2018
- Vente de tulipes au profit de tulipe à cœur le 17 mars 2018
- Participation à village propre le 24 mars 2018
- Participation au Grempelescha le 29 juillet 2018
- Jury des maisons fleuries le 5 août 2018
- La réalisation et la participation aux OFNIS le 19 août 2018
- La participation au forum des associations le 8 septembre 2018
- Participation à la cérémonie du 11 novembre 2018
- Collecte pour la Banque alimentaire le 1 décembre 2018
- Le service à table au repas des seniors le 9 décembre 2018
- Participation aux cabanons de Noël le 15 et 16 décembre 2018
- Participation aux vœux du maire le 5 janvier 2019.

Pour clore ce mandat de 2 ans bien rempli, la Commune a organisé un voyage de 3 jours à la découverte de Paris et de ses institutions du 29 au 31 octobre 2018.

Les jeunes ont pu découvrir le Sénat, l'Assemblée Nationale, le Musée Grévin, l'Arc de Triomphe...

Leur mandat s'achève. Nous avons passé ensemble de très bon moment de convivialité et de partage. Mme Céline BACH remercie également M. le Maire, les Adjoints au Maire et tous les conseillers de la commission qui donnent de leur temps au service des jeunes du CMJ. Un merci tout particulier à Mme Rachel LANG, MM. Francis SCHACHER et Eric LANG qui ont participé à l'encadrement des jeunes lors du voyage.

Une page qui se tourne et voilà la mise en place d'un nouveau Conseil Municipal des Jeunes pour la période 2018 - 2020. La cérémonie aura lieu le vendredi 7 décembre 2018 à 18h à l'Espace Rhéna. Nous allons accueillir 18 nouveaux jeunes.

b. Sortie ski

Cette année, 8 jeunes de la Commune ont participé au séjour de ski organisé par le Centre d'Initiation de Ski Rhin Sud. Le coût s'élève à 880 €. Ce séjour sera à nouveau proposé du 10 février 2019 au 15 février 2019 sur le domaine de Châtel (Haute-Savoie) au centre de vacances les Cyclamens.

La Commune participe au financement de l'enseignement ski pour 12 jeunes au maximum à hauteur de 110 € par jeune. La participation communale sera fonction du nombre exact de jeunes qui participeront à la sortie.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2019 la somme de 1 320 €.

c. Sortie cirque

La sortie cirque permet aux jeunes, de plus de 8 ans qui habitent la Commune, d'assister au spectacle du cirque Arlette Gruss pour une somme de 5,00 €.

La Commune participe au financement de cette sortie, à hauteur de 500 € afin de pouvoir garantir ce prix bas aux familles.

Cette année, 33 jeunes ont participé à cette sortie.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler les engagements de la Commune par le versement d'une subvention de 500 € sur le compte animation géré par l'ASL pour organiser cette sortie.

5. ECONOMIE D'ENERGIE

Analyse des statistiques communales

a. Eclairage public

La campagne de remplacement des ampoules d'éclairage public en LED a été effectuée, après un test sur la rue de la forêt en 2015, durant les années 2016 et 2017. Au début de l'année 2018, nous avons constaté plus d'une dizaine de mâts dont les nouvelles ampoules étaient défectueuses. Le temps de remplacement a été plus conséquent que d'habitude en raison de la prise en compte de la garantie pour ces acquisitions récentes.

b. Bâtiments communaux

Des travaux d'amélioration de chauffage à visée de confort des usagers et d'économie d'énergie ont été entrepris sur divers bâtiments à savoir :

- la régulation du chauffage à l'Espace Rhéna et au Dojo
- un rideau d'air chaud à l'ALSH

la consommation pourra être analysée après la période hivernale.

Le logement du concierge de la salle polyvalente va faire l'objet d'une réhabilitation de toiture avec notamment un film isolant et le remplacement des fenêtres en cette fin d'exercice 2018. Ces travaux sont subventionnés par Saint-Louis Agglomération (à hauteur de 50 % pour la partie concernée par l'aspect isolation – la subvention s'élève à 11 968,81 €) dans le cadre du fonds de concours.

Lors de la réunion de cette Commission en novembre 2017, il avait été évoqué l'analyse des consommations portant sur les fluides de 13 bâtiments dépendant de la Commune. Le dépôt des pompiers à Kembs-Loeclé et l'école les lutins présentaient depuis des années une consommation de chauffage trop importante. Des études ont déjà été menées durant l'année 2018, néanmoins, elles n'ont pas encore abouti à des solutions concrètes et chiffrées. Ainsi, ces projets restent ouverts et prioritaires pour 2019.

En ce qui concerne les éclairages dans les bâtiments publics, ils sont systématiquement remplacés par des dispositifs permettant l'utilisation d'ampoules LED. La salle polyvalente et les écoles ont été priorisés en 2018 en raison de leur obsolescence.

Plan climat

Pour rappel Saint-Louis Agglomération (SLA) poursuit sa démarche de labellisation "Cit'ergie" dans laquelle la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières s'était engagée en 2015. Le document présente un plan d'actions pour la période 2017-2020 en vue d'atteindre l'objectif "Cap Cit'ergie". Ce plan d'actions repose sur un objectif global pour la politique climat-énergie de Saint-Louis Agglomération à l'horizon 2020, ainsi que sur cinq axes stratégiques :

- Axe 1 : Collectivité exemplaire
- Axe 2 : Territoire durable
- Axe 3 : Mobilité durable
- Axe 4 : Economie durable
- Axe 5 : Sensibilisation, communication et coopération.

Saint-Louis Agglomération a démarré l'élaboration de son plan climat air énergie territorial. Ce document réglementaire consiste à réaliser un diagnostic (émissions de gaz à effet de serre, consommation et production d'énergies, émissions de polluants atmosphériques) sur son territoire puis à réaliser un programme d'actions co-construit avec les acteurs (communes, écoles, entreprises, grand public, etc...).

A ce titre, Saint-Louis Agglomération va, début 2019, communiquer les grands chiffres du diagnostic et faire de la concertation publique pour que les actions viennent de tous. Les thèmes du programme d'actions seront : les économies d'énergie, la production d'énergie renouvelable, la mobilité durable, la qualité de l'air, l'alimentation et l'agriculture durable...

Dans le cadre de cette démarche, les habitants peuvent toujours bénéficier de conseils gratuits en matière d'économie d'énergie autant sur le niveau technique que sur les aides dont ils peuvent bénéficier lors de permanences tenues en Mairie.

La fréquentation des permanences de l'Espace Info Energie de Saint-Louis Agglomération à Kembs est de :

- Pour 2015 : 1 rendez-vous
- Pour 2016 : 2 rendez-vous
- Pour 2017 : 6 rendez-vous
- Pour 2018 : 6 rendez-vous. Une permanence est encore prévue le 19 décembre 2018 à la Mairie de Kembs pour laquelle il n'y a pas de demande à l'heure actuelle.

Ces permanences sont annoncées dans le P'tit Lien et sur le site internet de la Commune.

Par ailleurs, les habitants peuvent également bénéficier gratuitement d'une inspection effectuée par une caméra infrarouge afin de détecter les déperditions d'énergie. Il reste des places disponibles pour la campagne de cet hiver.

Enfin, la séance du Conseil municipal du 11 septembre 2018 a approuvé la convention entre Saint-Louis Agglomération et la Commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine.

Ainsi la Commune a confié à Saint-Louis Agglomération le mandat pour procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la Commune.

6. DIVERS

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 20h30.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 04 – Rapport de la réunion des Commissions réunies du 19 novembre 2018

M. le Maire donne la parole à M. Claude TIXERONT, Conseiller Municipal délégué aux finances en vue de donner les détails concernant les différents points à l'ordre du jour.

I. Régularisation de l'amortissement d'une immobilisation

M. TIXERONT expose :

En 1997, la commune de Kembs a acheté une Renault Clio type 557 K0C d'une valeur de 65 700 francs, soit 10 015,90 €. Ce véhicule est inventorié sous le numéro 134/97.

Ce véhicule a fait l'objet d'une cession à titre gratuit au cours de l'année 2018.

La population de la commune était inférieure à 3 500 habitants l'année d'acquisition de ce véhicule, et de ce fait, la collectivité n'était pas contrainte de pratiquer l'amortissement des immobilisations. La valeur nette comptable de ce bien est donc toujours égale à sa valeur d'acquisition.

Afin de passer les écritures comptables nécessaires à la sortie de l'actif de ce bien, la collectivité doit constater rétroactivement et en totalité les amortissements sur l'exercice 2018.

La Commission propose au Conseil municipal de valider cette proposition.

II. Budget supplémentaire principal 2018

M. TIXERONT expose :

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement des crédits votés au budget primitif.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2018, il convient de procéder à divers ajustements en dépenses et recettes, présentés dans le document ci-joint.

L'équilibre général du budget supplémentaire se présente comme suit :

Recettes de fonctionnement :	180 790,00 €
Dépenses de fonctionnement :	74 341,00 €
Virement à la section d'investissement	96 433,10 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	<u>10 015,90 €</u>
Total des dépenses de fonctionnement	180 790,00 €
Virement de la section d'investissement	96 433,10 €
Opérations d'ordre de transfert	10 015,90 €
Opérations patrimoniales	32 000,00 €
Recettes d'investissement	<u>- 7585,96 €</u>
Total des recettes d'investissement	130 863,04 €
Dépenses d'investissement	98 863,04 €
Opérations patrimoniales	<u>32 000,00 €</u>
Total des dépenses d'investissement	130 863,04 €

L'intégralité du document budgétaire a été transmise aux Conseillers le 13 novembre 2018, M. TIXERONT détaille les opérations budgétaires nécessaires à l'aide d'un tableau récapitulatif.

Est également distribué aux conseillers le détail des dépenses d'investissement sur l'exercice 2018.

La Commission propose au Conseil municipal d'en délibérer.

III. Divers

M. le Maire communique les dates des différentes réunions prévues.

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 20h30.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 05 – Admission en non-valeur et créance éteinte pour le budget annexe - Service de l'eau

M. le Maire expose :

La Commune a réceptionné, de la part de Mme VALENTINI, Responsable du Centre des Finances Publiques d'Ottmarsheim, une liste de titres de recettes afin qu'ils soient admis en non-valeurs et un titre en créance éteinte.

En effet, le Centre des Finances Publiques est chargé d'effectuer le recouvrement des recettes de la Commune. Or, un certain nombre de factures des exercices précédents est impayé et la situation de ces anciens administrés laisse entendre que ces factures ne seront pas honorées à l'avenir.

Cela concerne 8 anciens titulaires de compteurs d'eau qui ont quitté le territoire français ou dont les dettes sont trop importantes pour honorer les créances et pour laquelle la commission de surendettement s'est prononcée pour un effacement des dettes. Les montants s'articulent comme suit :

- Admission de créances en non valeurs pour un montant total de 353,63 €
- Créance éteinte pour un montant de 496,94 €

Le montant cumulé représente 850,57 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la demande non valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 353,63 € et de prélever la somme correspondante sur les crédits du compte 6541
- d'accepter la demande de créance éteinte proposée par le comptable public pour un montant de 496,94 € et de prélever la somme correspondante sur les crédits du compte 6542

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 06 – Rapport de la réunion de la Commission Environnement - Espaces Verts du 20 novembre 2018

Etaient présents : M. KIELWASSER Gérard (Maire), M. BANDINELLI Jean-Paul, Mme RUDLER Suzanne, M. JUILLET Jean, Mme MYOTTE Martine, M. SCHACHER Francis, Mmes ROSSE Christiane, BACH Céline (Adjoints), Mmes BOGUET Josiane, LANG Rachel, MEYER Karine, MM. LEPROTTI Eric, TIXERONT Claude et WITWICKI Lucien (Conseillers municipaux)

Etaient excusés : M. ROUDAIRE Joël, Mme ROOS Nicole (Conseillers municipaux)

Assistait en outre : Mme KIRCHHOFFER

ORDRE DU JOUR

1. **Entretien des terrains de foot**
 - a. Terrain synthétique
 - b. Terrain en herbe
2. **Travaux de marquage routier**
3. **Panneaux routiers – Panneaux de police**
4. **Extension du Jardin du Souvenir à KEMBS-LOECHLE**
5. **Achat de sapins de Noël - Dons de grands sapins**
6. **Fleurissement de la Commune :**
 - a. Fleurissement estival
 - b. Fleurissement automnal
 - c. Remplacement de plantes / végétaux dans la Commune
 - d. Commande de gerbes commémoratives, de corbeilles pour les grands anniversaires, décorations florales pour les vœux du Maire et bouquets

7. **Balayage mécanisé de la voirie communale**
8. **Entretien des abris-bus – Aires de jeux**
9. **Achats pour la voirie**
 - a. Décorations lumineuses
 - b. Bornes canines
 - c. Poubelles
10. **Centre d'Accueil et de Loisirs – Nouvelle ouverture sur la rue du Rhin**
11. **Concours – Palmarès**
 - a. Maisons fleuries
 - b. Illuminations de Noël
 - c. Décors de jour
12. **Opération Village Propre**
13. **Journée citoyenne**
14. **Aménagement du parking à l'arrière de la Maison du Patrimoine**
15. **Sécurisation du trottoir devant le bureau de tabac de Kembs-Loechlé**
16. **Divers**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue puis donne la parole à Mme Christiane ROSSE, responsable de la Commission.

1. Entretien des terrains de foot

a) Travaux de régénération du terrain de football en gazon synthétique de la plaine sportive

L'entretien est effectué tous les 2 ans (décompactage, dépollution, broyage) pour un montant de 1 548 € TTC. Le dernier entretien a été effectué en juin 2018 par l'entreprise SANDMASTER de STRASBOURG. Le contrat actuel avec cette entreprise arrive à échéance en fin d'année. Il s'agira de lancer une nouvelle consultation pour la période de 2020 à 2022.

Cet été, M. JACOT nous a signalé que par endroits, aux jointures et au point de pénalty, le tapis du terrain synthétique se décollait. A notre demande, des spécialistes sont venus et il s'avère que ces décollements sont le résultat d'une usure normale après quelques années d'utilisation du terrain synthétique. 2 entreprises ont été consultées, SANDMASTER-CHEMOFORM et POLYTAN France.

L'offre de SANDMASTER-CHEMOFORM a été retenue, pour un montant de 768 € TTC. Les travaux de réparation, qui consistent au recollement des plaques de gazon avec une colle spéciale, petite réparation devant le point de pénalty (nouvelle bande de gazon de 1 ml sur environ 50 cm de large) ainsi que la formation du concierge pour d'éventuelles réparations, ont été réalisées début septembre 2018, avant la reprise de la saison de football. Il est à noter qu'une réserve de colle a été laissée par l'entreprise.

L'offre de POLYTAN France s'élevait à 4 500 € TTC et comprenait le recollement sur revêtement existant, l'entretien et le remplissage du revêtement.

b) Travaux d'entretien et de fertilisation du terrain d'entraînement du stade de football

Nous avons un contrat d'entretien pour 3 ans (2018 à 2020) avec l'entreprise ID Verde à Mulhouse, pour un montant annuel de 8 384,10 € TTC. Plusieurs interventions sont réalisées au cours de l'année, à chaque saison. La tonte et l'arrosage sont effectués par le gardien M. JACOT. Pour 2019, la Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 8 400 € au budget.

2. Travaux de marquage routier

Un marché à bons de commande a été conclu en 2017 avec l'entreprise ASR de WICKERSCHWIHR, qui arrivera à échéance le 31.12.2019.

Les commandes sont émises chaque année en fonction de nos besoins, pour des marquages en résine ou en peinture, selon les prix figurant au marché.

Pour 2018, les marquages suivants ont été réalisés :

- Passage piétons rue du Rhin, devant le nouvel accès de l'ALSH : 268,13 € TTC
- Autres marquages : 2 246,64 € TTC

Soit un montant total de 2 514,77 € TTC.

Rue de Habsheim

Le Département avait prévu de refaire entièrement le tapis de cette rue. Au mois d'août, les deux extrémités ont été réalisées, le reste de la rue était prévu pour septembre 2018.

Préalablement, la Commune devait faire mettre à niveau tous les tabourets siphons. Ces travaux qui devaient être exécutés dans le cadre du marché Programme de voirie 2018 – Aménagements de trottoirs et petites réparations de la voirie. Début septembre, le Département nous a informés que suite à des problèmes budgétaires les travaux restant à finir rue de Habsheim seront reportés en 2019 ou 2020.

La Commune a été obligée de procéder à une nouvelle matérialisation du STOP donnant rue du Maréchal Foch ainsi que les deux îlots vers la forêt de Habsheim.

La Société ASR avait envoyé un premier devis pour un montant de 1 020 € TTC ; à notre demande un devis plus complet a été établi sur la base des prix figurant au marché. Le montant s'élève à 796,50 € TTC, soit 223,50 € de moins que le devis initial. Les travaux de marquage ont été réalisés le 14 novembre 2018.

Pour 2019, la Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 3 550 € au budget.

3. Panneaux routiers – Panneaux de Police

Nous avons fait l'acquisition de plusieurs panneaux et plaques de rues auprès de la Sté INOTECHNA de MULHOUSE :

- Rue des Acacias : 3 panneaux de Police "interdiction de stationner", avec fourreaux, poteaux et colliers, pour un montant de 1 732,56 €, installation comprise
- 10 plaques de rues, avec écusson de la commune de KEMBS, à raison de 2 plaques par rue pour :
Le lotissement du Stade de Kembs : rue des Ecoles – rue des Puits – rue du Château d'Eau
Le lotissement des Saules : rue des Sources – rue des Pâturages
pour un coût total de 3 792,84 € TTC.

M. LEPROTTI suggère que l'installation des panneaux soit effectuée par les ouvriers communaux dont la charge de travail est moindre en cette période. Il lui est répondu que le coût de l'installation est marginal par rapport au coût total et que les ouvriers communaux étaient occupés notamment par le ramassage des feuilles.

6 balises de contournement, qui sont régulièrement endommagées par les gros camions, ont été achetées chez LACROIX SIGNALISATION, pour un montant de 706,53 € TTC.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 3 500 € au budget 2019.

4. Extension du Jardin du Souvenir à Kembs-Loechlé

Il ne restait plus que 3 caveaux funéraires disponibles début 2018. Au mois de juin 2018, les Ets ZANCHETTA de VILLAGE-NEUF ont installé 18 nouveaux caveaux, à l'identique de ceux en place. Le coût des travaux s'est élevé à 8 061,60 € TTC.

5. Achat de sapins de Noël et dons de grands sapins

Comme chaque année, la Commune commande des sapins de Noël, de tailles différentes. Cette année, seuls des sapins Nordmann ont pu être commandés, les épicéas ayant souffert de la sécheresse.

La quantité commandée peut varier en fonction des sapins offerts par les habitants qui doivent être d'une hauteur maximum de 8 m. Ces sapins sont coupés et transportés par les ouvriers communaux. En 2017, 37 sapins ont été achetés aux "Délices des 4 saisons" à Soultz pour la somme de 1 085,92 € TTC.

Pour 2018, 34 sapins Nordmann ont été commandés chez Horticulture GUYOT de BANTZENHEIM pour un coût de 1 470 €. Il sera fait appel à la Sté GANGLOFF pour couper à titre gracieux 1 grand sapin chez un particulier. Lors de la séance du Conseil municipal il a été précisé à l'assemblée que 3 grands sapins ont été coupés chez des administrés, deux en autonomie par les agents du service technique, pour le 3^{ème} qui était trop volumineux ils ont été assistés par l'entreprise GANGLOFF, qui est remerciée pour avoir effectué la prestation gracieusement.

6. Fleurissement de la Commune

Un accord-cadre a été conclu avec Horticulture GUYOT de BANTZENHEIM pour la période de 2018 à 2021, avec un montant maximum annuel de commandes de 13 000 € HT, soit 15 600 € TTC.

Cet accord-cadre comprend notamment :

- Fourniture et livraison de plantes annuelles pour le fleurissement communal été – automne
- Fourniture et livraison de végétaux pour l'aménagement d'espaces verts
- Fourniture et livraison de 50 à 55 corbeilles garnies pour les grands anniversaires
- Fourniture et livraison de bouquets de fleurs coupées pour différentes occasions
- Fourniture et livraison de gerbes commémoratives
- Fourniture et livraison de bacs déjà plantés pour les vœux du Maire

a) Fleurissement estival 2018

Coût du fleurissement estival : 6 500,00 € TTC, qui comprend le terreau, 185 bacs, 85 demi-vasques suspendues, 133 jardinières, soit environ 35 m² de surfaces à planter.

b) Fleurissement automnal 2018

Comme l'an passé, plusieurs plantes ainsi que des bulbes ont été commandés pour un coût de 639,90 € TTC. Contrairement à l'été, nous privilégions en automne certains bacs, devant la Maison du Patrimoine, le Crédit Mutuel, la Place du Colonel Gauvin, le parking devant La Poste...

c) Remplacement de plantes / végétaux dans la Commune 2018

- 2 – 3 arbres pour la rue du 19^{ème} B.C.P.
- 4 petits taxus pour le cimetière de Kembs-Loeclé
- 2 arbustes pour l'église de Kembs-Loeclé (1 de chaque côté de l'entrée)

La somme de 600 € a été prévue à cet effet.

Création et plantation de 2 nouveaux massifs dans le cadre de l'aménagement de la rue du Stade :

- En face de La Poste (2 bancs + 1 poubelle ont été mis en place)
- Au croisement de la rue du Stade et de la rue de Habsheim

Remplacement de plantes et arbustes dans les massifs déjà plantés l'automne dernier en plus des deux nouveaux massifs :

- 15 Hélianthus
- 100 lavandes
- 20 miscanthus zebrinus
- 20 penisetum
- 4 robinias boules (acacias)
- 10 arbustes.

La fourniture et plantation sont soit comprises dans le marché pour les deux nouveaux massifs ou sous garantie pour les massifs de 2017, soit pas de coût supplémentaire pour la Commune.

d) Gerbes commémoratives – corbeilles garnies pour les grands anniversaires – bouquets et décors fleuris pour les vœux du Maire pour 2018

- 5 gerbes commémoratives ont été commandées à 50 € TTC l'unité : 2 pour le 8 Mai, 2 pour le 11 Novembre 1 pour la Ste Barbe, ainsi que quelques étoiles de Noël pour la décoration des tables et 1 gerbe pour le décès de M. Lucien KELLER, soit un total de 309,90 € TTC.

- 21 corbeilles pour les grands anniversaires ont été commandées à 60 € TTC l'unité, soit un total de 1 240 € de janvier à fin septembre. 7 corbeilles seront offertes à l'occasion de grands anniversaires d'ici fin décembre, pour un total de 420 € TTC si ces personnes le souhaitent uniquement.

Toutes ces sommes sont engagées. Il restait la somme de 3 966,60 € TTC sur laquelle 1 470 € ont été dépensés pour l'achat des sapins de Noël et 600 € pour les végétaux de remplacement. Le nouveau solde disponible par rapport au seuil maximal du marché public s'élève à 1 896,60 €.

7. Balayage mécanisé de la voirie communale

Un marché a été conclu avec la Société AFC Balayage à MULHOUSE pour la période de 2018 à 2020. Le marché comprend 6 passages par an, pour un montant annuel de 6 534 € TTC soit 1 089 € TTC par passage.

La Société AFC Balayage intervient aussi dans le cadre de son marché après le Carnaval pour le balayage des rues empruntées par la cavalcade, pour un coût de 266,20 € qui comprend l'évacuation des déchets.

M. LEPROTTI fait remarquer que les bas-côtés des pistes cyclables sont encombrés de déchets et qu'ils pourraient être nettoyés par aspiration. M. le Maire fait savoir que les pistes cyclables sont de la compétence de Saint-Louis Agglomération. Toutefois cette information sera transmise à Saint-Louis Agglomération.

8. Entretien des aires de jeux

Nous avons dans notre Commune 14 aires de jeux (ALSH, skate-park et écoles comprises). Chaque année, toutes les aires de jeux sont contrôlées par Mme ROSSE et M. SCHACHER qui relèvent les petits travaux à effectuer par les agents communaux avant le passage réglementaire de la Sté SOCOTEC de Mulhouse. Après vérification, la SOCOTEC nous délivre un rapport détaillé avec photos à l'appui.

Le coût de la vérification réglementaire s'élève à 901,43 € TTC :

- 710,98 € TTC pour les aires de jeux
- 190,45 € TTC pour le skate-park.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 950 € au budget 2019.

Mme LANG déplore l'absence d'aires de jeux pour les adolescents de 10 à 14 ans. Elle propose qu'une aire de jeux soit créée à l'ancien stade, avec la mise en place d'un panneau de basket par exemple. M. le Maire répond qu'il faudrait alors installer des aires de jeux dans chaque quartier et que les emplacements disponibles sont insuffisants.

9. Achats pour la voirie

a) Décorations lumineuses pour Noël

Lors de la dernière Commission Environnement – Espaces verts du 4 décembre 2017, nous avons budgété la somme de 1 446 € TTC pour l'achat de 5 grands décors (armatures uniquement) à accrocher aux mâts d'éclairage public (2 vers la déchetterie – 1 pour le rond-point des Pêcheurs et 2 en réserve). Ces armatures sont nues, les électriciens de la Commune y passeront un cordon lumineux.

Fin octobre 2018, ces 5 décors ont été commandés chez France ILLUMINATION de CREUTZWALD (57) pour la somme de 1 446 € TTC. Il faut rappeler que c'est cette même société qui nous avait déjà procuré tous les décors de la Commune.

b) Bornes canines

Afin d'éliminer les déjections canines dans nos espaces verts et sur nos trottoirs, et afin de répondre à l'attente de certains concitoyens, nous avons décidé d'acquérir pour l'instant 4 bornes canines avec distributeurs de sachets poubelles ainsi que 2000 sachets.

3 entreprises ont été contactées :

- | | |
|---|-----------------|
| - APRICO d'ANNECY | 2 900,00 € TTC |
| - Sàrl ANIMO Concept ST-LAURENT d'AIGOUSE | 1 665,95 € TTC |
| - ACTILEV de COGNAC | 1 303,59 € TTC. |

L'offre de la Sté ACTILEV de COGNAC a été retenue. Les bornes ont été installées à proximité des écoles en mai 2018. Au cours du mois d'août 2018, 4 000 sachets supplémentaires ont été commandés auprès d'ACTILEV, pour la somme de 282,34 € TTC.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 800 € au budget 2019 pour l'achat de sachets.

c) Poubelles

Afin de remplacer quelques poubelles défectueuses et en rajouter à certains endroits, la Commune a fait l'acquisition de 7 nouvelles poubelles auprès de la Sté COMAT et VALCO de BEZIERS, pour un montant de 606,56 € TTC.

Une poubelle de notre stock sera mise en place au bord du canal (site de départ des OFNI) à Kembs-Loeclé.

10. Centre d'Accueil et de Loisirs – Nouvelle ouverture sur la rue du Rhin

Un nouvel accès donnant sur la rue du Rhin a été réalisé en régie avant la rentrée scolaire 2018-2019. Les travaux comprenaient :

- Abaissement d'un trottoir
- Création d'1 passage-piétons
- Mise en place de 2 bandes podotactiles sur les trottoirs
- Pose de 2 panneaux de police "Attention enfants"
- Pose de 2 panneaux de police "limitation à 30 km/h"
- Petits matériels, poteaux, fourreaux, visserie, colliers.

Tous les panneaux ont été commandés chez INOTECHNA pour la somme de 1 311,84 € TTC, pose comprise. Suite à la création d'un nouvel accès, une allée de 100 ml de long sur 5 m de large a été aménagée à l'ALSH. Les travaux comprenaient :

- Déblai + décroûtage + fourniture et pose de concassés
- Fourniture et mise en place de bordures béton
- Fourniture et mise en place d'un puits d'infiltration
- Fourniture et mise en place d'un avaloir
- Pose d'enrobés.

M. LEPROTTI s'interroge sur l'utilité du puits d'infiltration. Les eaux de ruissellement auraient pu arroser les espaces verts. Cette question sera posée à M. LITZLER, directeur technique.

Les travaux ont été exécutés par la Sté TP Pays de Sierentz, titulaire du marché de Programme de voirie 2018. Le coût total des travaux s'élève à la somme de 23 480,64 € TTC.

11. Concours – Palmarès

a) Maisons fleuries

Comme chaque année, début août, Mme Christiane ROSSE arpente toutes les rues de la Commune pour prendre des photos qui serviront au diaporama projeté lors de la soirée du Palmarès qui aura lieu le jeudi 28 février 2019 à l'Espace Rhéna.

Le jury communal, composé de 2 membres du Conseil des Sages, 2 jeunes du Conseil Municipal des Jeunes et de 3 membres du Conseil municipal, a effectué une première sélection le samedi 4 août 2018.

Mme ROSSE remercie M. Francis SCHACHER pour sa grande disponibilité.

Le passage du jury officiel, composé de 5 personnes extérieures à la Commune, a eu lieu le jeudi 9 août 2018.

b) Illuminations de Noël et décors de jour

Comme pour les maisons fleuries, des photos sont prises. Pour les décors de jour (sur inscriptions seulement) et à la tombée de la nuit pour toutes les illuminations, sans inscription.

Le vendredi 14 décembre 2018 à partir de 14h, un jury communal jugera les décors de jour et vers 18h, les illuminations de Noël.

Mme Christiane ROSSE prend en plein jour des photos des décors de jour des maisons d'habitants de KEMBS qui se sont préalablement inscrits et des illuminations à la nuit tombée.

Palmarès Maisons Fleuries – Décors de jour et Illuminations de Noël

La proclamation des palmarès aura lieu le jeudi 28 février 2019 à 19h30 à l'Espace Rhéna.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2018 les sommes de :

- 650 € d'achats de décors en récompense pour les illuminations et les décors de jour
- 200 € pour la petite réception (boissons non comprises, prises sur le stock de la Commune)
- Forfait boisson 80 €.

Ces sommes restent inchangées depuis plusieurs années.

12. Opération Village propre

Cette opération annuelle est organisée par le Conseil Départemental en collaboration avec Saint-Louis Agglomération, qui fournit les sacs et les gants.

Cette année, cette opération a eu lieu le samedi 24 mars 2018. En 2019, elle sera organisée le samedi 30 mars.

Nous sommes d'ores et déjà à la recherche d'une association ou 2 associations conjointes (les 2 conseils de Fabrique par exemple) pour la préparation de la traditionnelle soupe aux lentilles. Une annonce paraîtra dans le P'tit Lien de décembre 2018.

En 2018, cette opération a mobilisé 138 participants. Pour 2019, au-delà de 150 inscrits, nous demanderons à certaines personnes (peut-être des associations) d'effectuer divers petits travaux dans les espaces verts de la Commune, faute de parcours suffisants à distribuer.

Sont pris en charge par la Commune : tous les ingrédients de la soupe aux lentilles dont saucisses, les gâteaux apéritifs, les desserts ainsi que les boissons qui sont prises sur le stock de la Commune.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2019 la somme de 700 € pour les repas. Le forfait boisson est de 300 €.

13. Journée citoyenne

La date du samedi 18 mai a été fixée pour la journée citoyenne 2019. Merci de bien vouloir d'ores et déjà réserver cette date.

En 2018, 40 bénévoles ont participé à cette opération, agents communaux compris.

Les travaux suivants ont été effectués :

- Aménagement et plantation d'un rond-point de la salle polyvalente (coût de l'achat des différents végétaux chez Horticulture GUYOT : 519,75 € TTC)
- Nouveaux traçages de jeux dans les cours des écoles
- Désherbage et petites tailles dans les cimetières
- Nettoyage des panneaux de rues ainsi que les poteaux d'éclairage (bordeaux).
- Ponçage et peinture de l'hélice et vannes du rond-point de l'Energie
- Ponçage et peinture de la rambarde du pont rue du Moulin
- Nettoyage du monument Square Koechlin

Aux dires des participants, cette journée était conviviale, avec une bonne ambiance. Certains ont fait de nouvelles connaissances.

Un repas a été offert par la Commune et servi par les membres de la Maison du Patrimoine. Un grand merci à tous ces bénévoles.

La Commune a décidé de reconduire cette opération en 2019.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 1 000 € pour la confection des repas et l'achat de divers petits matériels. Le forfait boisson est de 80 €.

14. Aménagement du parking à l'arrière de la Maison du Patrimoine

Fin octobre 2018, 28 places de parking ont été matérialisées par nos agents, dont 2 places "handicapé". 11 places sont en cours de matérialisation devant La Poste dont 1 place ""handicapé".

15. Sécurisation du trottoir devant le bureau de tabac de Kembs-Loechlé

Pour répondre aux attentes des usagers, la Commune a souhaité sécuriser le trottoir devant le bureau de tabac. Lors de la dernière Commission technique du 28 octobre 2018, divers aménagements ont été prévus :

- Mise en place de 13 plots le long du trottoir
- Mise en peinture de la bordure du trottoir en jaune (arrêt et stationnement interdits)
- Installation de 2 panneaux "Arrêt interdit"

Le panneau STOP, en montant de la rue du Moulin, sera avancé d'1 mètre sur la route pour une meilleure visibilité et de chaque côté des zébras jaunes seront matérialisés pour sécuriser visuellement le traçage avancé (interdiction de circuler dessus mais aussi de s'arrêter et de stationner). Sur ce même tronçon, une ligne médiane sera tracée en pointillé (sur une partie seulement) pour obliger les conducteurs à ralentir.

Le coût des travaux s'élève à 2 211,38 € TTC et seront effectués par la Sté ASR de WICKERSCHWIHR.

Le projet sera soumis à l'approbation du prochain Conseil Municipal.

16. Divers

Mme ROSSE rappelle les dates des prochaines manifestations.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est close à 21h30.

Mme MALPARTY tient à féliciter les agents des espaces verts pour les décorations de Noël confectionnées par leurs soins. Les autres membres de l'assemblée se joignent à ces compliments.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 07 - Modification du tableau des effectifs

1) Modification du temps de travail de quatre postes

M. le Maire explique qu'un agent a demandé à diminuer son temps de travail pour l'accueil des personnes âgées lors des animations du mercredi. Au vu de la fréquentation ce jour, la demande a été acceptée. M. le Maire propose donc de diminuer le temps de travail d'un adjoint technique de 24h à 22h à compter du 1^{er} janvier 2019.

M. le Maire propose d'augmenter le temps de travail d'un adjoint du patrimoine de 25h à 28h à compter du 1^{er} janvier 2019. L'agent concerné exerce les fonctions d'agent de médiathèque. Le temps supplémentaire serait consacré à la préparation d'animations pour des interventions dans différentes structures (crèche, EHPAD...).

Depuis la rentrée de septembre, le nombre d'élèves de certains cours proposés à l'école de musique a varié. M. le Maire propose de diminuer le temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 14h à 13h et d'augmenter le temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 3h30 à 4h à compter du 1^{er} janvier 2019.

Considérant que ces modifications sont supérieures à 10 % du temps de travail, le Comité Technique a été consulté. Il a émis un avis favorable lors de sa séance du 27 novembre 2018.

De plus, M. le Maire précise que la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire de ces postes est assimilée à la suppression des postes d'adjoint technique à temps non complet (24/35^e), d'adjoint du patrimoine à temps non complet (25/35^e), d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (14/20^e) et d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (3,5/20^e) et à la création des postes d'adjoint technique à temps non complet (22/35^e), d'adjoint du patrimoine à temps non complet (28/35^e), d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (13/20^e) et d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (4/20^e).

2) Création d'un poste

M. le Maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019 afin d'exercer la fonction de régisseur de l'Espace Rhénan. Les missions de ce poste seraient la préparation,

le suivi et l'accueil technique des équipes, la maintenance des équipements, le travail de régie lors des manifestations (son, lumière, vidéo).

Par conséquent,

il est proposé au Conseil municipal,

- de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (24/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2019
- de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (22/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2019
- de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (25/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2019
- de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (28/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2019
- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (14/20^e) à compter du 1^{er} janvier 2019
- de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (13/20^e) à compter du 1^{er} janvier 2019
- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (3,5/20^e) à compter du 1^{er} janvier 2019
- de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (4/20^e) à compter du 1^{er} janvier 2019
- de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
1	Directeur Général des Services	1	0	Temps complet
2	Attaché principal	2	1	Temps complet
3	Attaché	3	3	Temps complet
4	Rédacteur	1	1	Temps complet
5	Adjoint administratif principal 1e classe	3	2	Temps complet
6	Adjoint administratif principal 2e classe	3	2	Temps complet
7	Adjoint administratif	2	1	Temps complet
8	Adjoint administratif	1	1	TNC (28/35)
FILIERE TECHNIQUE				
9	Ingénieur	1	1	Temps complet
10	Technicien	1	0	Temps complet
11	Agent de maîtrise principal	1	1	Temps complet
12	Agent de maîtrise 1 poste créé à/c 1.01.2019	3	2	Temps complet
13	Agent de maîtrise	1	1	TNC 20/35
14	Adjoint technique principal 1e classe	1	0	Temps complet
15	Adjoint technique principal 2e classe	4	3	Temps complet
16	Adjoint technique principal 2 classe	1	1	TNC 10,5/35
17	Adjoint technique	11	11	Temps complet
18	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
19	Adjoint technique 1 poste supprimé à/c 1.01.19	± 0	± 0	TNC 24/35
20	Adjoint technique 1 poste créé à/c 1.01.19	1	1	TNC 22/35
21	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
22	Adjoint technique	1	1	TNC 32/35
23	Adjoint technique	1	1	TNC 17,5/35

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE TECHNIQUE				
24	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
25	Adjoint technique	1	1	TNC 26/35
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
26	Brigadier-chef principal de police	2	2	Temps complet
27	Gardien-brigadier de police	1	0	Temps complet
FILIERE CULTURELLE				
28	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	Temps complet
29	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	1	0	Temps complet
30	Adjoint du patrimoine Poste supprimé à/c 1.01.19	1 0	1 0	TNC 25/35
31	Adjoint du patrimoine Poste créé à/c 1.01.19	1	1	TNC 28/35
32	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1	TNC 12/20
33	Assistant d'enseignement artistique Poste supprimé à/c 1.01.19	1 0	1 0	TNC 14/20
34	Assistant d'enseignement artistique Poste créé à/c 1.01.19	1	1	TNC 13/20
35	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 5/20
36	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 4,5/20
37	Assistant d'enseignement artistique Poste créé à/c 1.01.19	1	1	TNC 4/20
38	Assistant d'enseignement artistique 1 poste supprimé à/c 1.01.19	3 2	3 2	TNC 3,5/20
39	Assistant d'enseignement artistique	3	2	TNC 3/20
40	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 2,5/20
41	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 1,5/20
42	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 1/20
43	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 0,5/20
FILIERE SOCIALE				
44	ATSEM principal de 1e classe	1	1	Temps complet
45	ATSEM principal de 1e classe	1	1	TNC 31,5/35 (90 %)
46	ATSEM principal de 2e classe	1	1	Temps complet
47	ATSEM principal 2e classe	1	1	Temps complet
48	ATSEM principal de 2e classe	3	2	TNC 31,5/35 (90 %)
FILIERE ANIMATION				
49	Animateur principal 2e classe	1	1	Temps complet
50	Adjoint d'animation principal 2e classe	1	0	Temps complet
51	Adjoint d'animation	8	8	Temps complet
52	Adjoint d'animation	1	1	TNC 34/35
53	Adjoint d'animation	1	1	TNC 28/35
TOTAL DE L'EFFECTIF		87	68	

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 08 – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

M. le Maire rappelle à son Conseil que l'article L. 731-3 du Code de la Sécurité Publique créé par l'ordonnance 2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du Code de la Sécurité Intérieure porte sur le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il fixe les conditions de son déclenchement et détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le projet de Plan Communal de Sauvegarde est présenté aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté

PRECISE QUE conformément à l'article L. 2542-2 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fait l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Les membres de l'assemblée se joignent à M. KIELWASSER pour féliciter Mme Chloé FAUGERAS qui a mené à bien l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde avec efficacité et discrétion.

Point 09 – Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics

A. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre du programme "Réseau d'Eau Potable" Travaux d'extensions, de réparations et de branchements pour les années 2019 à 2021

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'études CAD Sàrl – 14 rue des Ribeaupierre 68150 RIBEAUVILLE, pour un taux de rémunération de 3,5 %.

Le montant HT de la rémunération est égal au montant HT des factures des travaux de l'entreprise titulaire de l'accord-cadre, multiplié par 3,5 %.

Le Conseil municipal a pris connaissance de cette décision.

B. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie rue Foch Reprise des dégradations de chaussée suite à incendie

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'études CAD Sàrl – 14 rue des Ribeaupierre 68150 RIBEAUVILLE, pour un montant HT de la rémunération provisoire de 3 600 € HT, calculée sur l'estimation des travaux de 42 394,40 € HT.

Il est à noter que le montant de la rémunération du maître d'œuvre fera l'objet d'un remboursement intégral par notre assureur, la SMACL, au titre de la garantie Dommages aux biens.

Le Conseil municipal a pris connaissance de cette décision.

C. Modifications N° 1 et N° 2 AU MARCHÉ DE PROGRAMME DE VOIRIE 2018 AMÉNAGEMENTS DE TROTTOIRS ET PETITES RÉPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE

Modification n° 1 :

La présente modification n° 1 a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage.

Les travaux, objet de la modification n° 1, concernent la réalisation des travaux d'aménagement d'un abaissement de trottoir rue du Rhin.

Les travaux sont à rattacher au marché de programme de voirie 2018 – Aménagements de trottoirs et petites réparations de la voirie communale, confié à l'entreprise TP Pays de Sierentz.

Le montant de la modification n° 1 est de 3 063 € TTC, ce qui porte le montant du marché initial à la somme de 26 778,34 € TTC.

Modification n° 2 :

La présente modification n° 2 a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage et la suppression de travaux prévus au marché initial.

Suite à l'annulation du Département de son intervention de rénovation du tapis de roulement de la rue de Habsheim, la mise à niveau d'ouvrages ne s'avère plus nécessaire. De plus, le système d'évacuation des eaux pluviales rue de la Bourboule n'a pas été réalisé. Le montant total de la moins-value s'élève à la somme de 13 028 € HT soit 15 633,60 € TTC.

La mise en place d'un portail au périscolaire a nécessité l'aménagement d'une nouvelle allée qui sera empruntée par les enfants. Ces travaux supplémentaires nécessitent la création de prix nouveaux.

Les travaux sont à rattacher au marché de programme de voirie 2018 – Aménagements de trottoirs et petites réparations de la voirie communale, confié à l'entreprise TP Pays de Sierentz.

Le montant total de la plus-value pour l'aménagement d'une nouvelle allée s'élève à la somme de 13 028 € HT soit 15 633,60 € TTC.

Au total, les éléments précités n'ont pas pour effet d'augmenter le montant du marché de 26 778,34 € TTC.

Le Conseil municipal a pris connaissance de cette décision.

D. Conclusion d'un marché négocié - Programme de voirie 2018 – Aménagement d'une allée au périscolaire de la Commune de KEMBS

La mise en place d'un portail au périscolaire a nécessité l'aménagement d'une nouvelle allée qui sera empruntée par les enfants.

Cet aménagement entraînant une hausse supérieure à 15 % du montant initial du marché de Programme de voirie 2018 – Aménagements de trottoirs et petites réparations de la voirie communale, confié à l'entreprise TP Pays de Sierentz, un marché négocié a dû être conclu sans publicité ni mise en concurrence préalables selon l'article 30 I.7 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Les travaux consistaient à la pose d'enrobés pour un montant de 6 539,20 € HT soit la somme de 7 847,04 € TTC.

Le Conseil municipal a pris connaissance de cette décision.

E. Modification n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pont levant sur le canal de Huningue rue Paul Bader

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la Société EMCH et BERGER – 29 route de la Wantzenau 67800 HOENHEIM, pour un taux de rémunération de la tranche ferme de 8,65 % soit un montant du forfait provisoire de rémunération 19 030 € HT.

La présente modification a pour objet de remplacer le forfait provisoire de rémunération par le forfait définitif de rémunération calculé sur la base du montant du marché de travaux qui a été attribué au groupement SAERT et LINGENHELD pour un montant de 287 000 € HT.

Pour passer de la rémunération provisoire à la rémunération définitive, les parties ont convenu de retenir la méthode suivante :

- Taux de rémunération contractuel de 8,65 % pour la part du montant des travaux de 220 000 € HT
- Taux de rémunération contractuel de 8,00 % pour la part du montant des travaux de 67 000 € HT

soit une forfait de rémunération définitif d'un montant de :

- 220 000 € HT x 8,65 % = 19 030 € HT
- 67 000 € HT x 8,00 % = 5 360 € HT

Montant total = 24 390 € HT soit 29 268 € TTC.

Le Conseil municipal a pris connaissance de cette décision.

F. Signature d'une convention d'étude pour la réalisation du 2^{ème} dossier de projet de "Plan Local d'Urbanisme" arrêté

La présente convention est établie en application de l'article 17 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et s'inscrit dans la réglementation de quasi-régie qui s'applique aux relations contractuelles entre la Commune de Kembs et de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR).

Par convention datée du 23 octobre 2018, la Commune de Kembs a accepté le concours de l'ADAUHR pour la réalisation du dossier de projet de P.L.U. destiné à être arrêté par le Conseil Municipal.

Ce dossier a pour but de remplacer le projet de P.L.U. qui a été arrêté le 9 octobre 2017 et qui a fait l'objet d'avis défavorables de certaines personnes publiques associées, fragilisant ainsi sa légalité.

La mission technique de l'ADAUHR comprend :

- Actualisation et mise à jour du rapport de présentation (diagnostic, présentation des choix et justifications diverses)
- Réalisation des documents réglementaires (zonage et règlement écrit)
- Ajustement des orientations d'aménagement et de programmation
- Modification des documents annexes.

Le montant de la mission s'élève à la somme de 11 790 € TTC.

Le Conseil municipal a pris connaissance de cette décision.

M. LEPROTTI indique qu'il souhaiterait revoir la modification de l'aménagement du rond-point rue du Maréchal Foch dont les travaux de réfection suite à l'incendie ont été reportés en 2019. M. KIELWASSER précise que cette amélioration donnera lieu à une modification du marché de travaux également.

Point 10 – Acquisition d'équipements pour la vie associative locale

FC KEMBS REUNIS

Le Président de l'association de Football FCKR sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition de 4 mini buts en aluminium pour les jeunes pour les activités de l'association. Le coût des équipements proposés par la Société TEMPS2SPORT s'élève à 960 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2017 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil municipal du 18 décembre 2017 pour un montant de 6 000 €. Les séances de Conseils du 28 mai et du 5 novembre 2018 ont déjà approuvés des dépenses pour un montant de 2 788,97 € pour cette association. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer les commandes dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière à hauteur de la moitié des dépenses de l'association FCKR
- d'imputer les dépenses et recettes aux chapitres correspondants du Budget 2018

Ces propositions ont été approuvées par 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Point 11 – Demande de subventions – Etablissement scolaire

Monsieur le Maire expose :

L'Ecole-Collège des Missions de BLOTZHEIM a décidé d'organiser des séjours, à savoir :

- à l'Euro-space en Belgique du 4 au 6 février et du 6 au 8 février 2019 pour les 4^{ème}. Six élèves domiciliés dans la commune sont concernés par ce séjour de 3 jours

- à Leipzig en Allemagne du 23 au 31 mars 2019 pour les 3^{ème} bilingue. Deux élèves domiciliés dans la commune sont concernés par ce séjour de 9 jours
- à Hechingen en Allemagne du 25 au 27 mars 2019 pour les 6^{ème} bilingue. Deux élèves domiciliés dans la commune sont concernés par ce séjour de 3 jours
- à Londres du 12 au 19 mai 2019 pour les 3^{ème}. sept élèves domiciliés dans la commune sont concernés par ce séjour de 8 jours
- à Ciernébaud dans le Jura du 19 au 22 mai et du 22 au 25 mai 2019 pour les 5^{ème}. Onze élèves domiciliés dans la commune sont concernés par ce séjour de 4 jours
- à Stosswihr pour les élèves de CM2 du 12 au 17 mai 2019. Un élève domicilié dans la commune est concernée par ce séjour de 6 jours

Cet établissement scolaire sollicite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à ces opérations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement ces initiatives dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 5,- € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour chaque séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 12 – Divers

M. KIELWASSER porte à la connaissance de l'assemblée les manifestations à venir, le programme est dense.

Il informe avoir réceptionné l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 autorisant la Société HOLCIM Béton Granulat Haut-Rhin à exploiter une installation de traitement et de transit de déchets sur la Commune de BARTENHEIM.

Mme RUDLER remercie les participants à la collecte de la Banque Alimentaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 20h40.

